



Délibération n°2022 06 20-01 : VIE  
MUNICIPALE- Installation d'une nouvelle  
conseillère municipale.

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 10/06/2022
En exercice : 33	
Présents : 20	Affichage de la convocation : 14/06/2022
Pouvoirs : 10	
Votants : 30	Affichage du compte rendu : 22/06/2022
<b>Présents :</b> Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES (arrivée à la délibération n°03), Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Edouard WILLEMIN, Safi BOUKACEM, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Rémi GILLET (arrivé à la délibération n°10), Joao DA ROCHA, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET.	
<b>Absents ayant remis pouvoir :</b>	
Mme Brigitte REGIS MOREAU donne pouvoir à M Roland BADOIL Mme Véronique DUMAS donne pouvoir à M Olivier DEROZARD M Jean -Pierre NEMOZ donne pouvoir à M Joao DA ROCHA Mme Fatima FERNI donne pouvoir à M Daniel JULLIEN Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET Mme Chantal BERTHILLON donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN Mme Chantal ROCHE donne pouvoir à Mme Geneviève HECTOR Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à M Safi BOUKACEM M Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à M Daniel MALOSSE	
<b>Absents ou excusés :</b>	
M Christian NEUVILLE, Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES : arrivée à la 3ème délibération M. Rémi GILLET : arrivé à la 10ème délibération	

M BOUKACEM Safi est nommé secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-4,

**Vu** le Code électoral, notamment l'article 270,

**Considérant** que Madame Carine BERNY a présenté sa démission de ses fonctions de conseiller municipal le 8 juin 2022,

**Considérant** que conformément à l'article 270 du Code électoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

**Considérant que** Madame Brigitte REGIS MOREAU est la suivante de la liste Union pour l'avenir. Elle a fait part de sa décision de siéger au sein du conseil municipal,

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,  
Dont le résultat est le suivant :*

**30 suffrages exprimés : 30 voix Pour  
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

**PREND ACTE** de l'installation de Madame Brigitte REGIS MOREAU en qualité de conseillère municipale

**PREND ACTE** de la modification du tableau du conseil municipal, joint en annexe.

Rendue exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le  
23/06/2022  
et de la publication en mairie le 23/06/2022

Pour copie certifiée conforme  
Au registre des délibérations  
Le Maire  
Daniel JULLIEN

